

INITIATION À LA PEINTURE

LIEU(X) DE FORMATION

BTP CFA SARTHE
15 RUE DU RIBAY
72000 LE MANS

PUBLIC CONCERNÉ

Tout publics : salariés, chefs d'entreprises, demandeurs d'emploi

EFFECTIF

MINI : 4 apprenants par groupe
MAXI : 10 apprenants par groupe

PRÉ-REQUIS

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des descriptifs et documents technique.

DURÉE / DATES

4 jours – 28h
Du 22 au 25/02/2021
Du 31/05/2021 au 03/06/2021
Horaires : 8h30 - 12h30 / 13h30-16h30

COÛT DE LA FORMATION

350€/jour/stagiaire nets de taxe

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA FORMATION

Équipement Protection Individuelle

INFOS ET INSCRIPTION

Votre correspondant(e)

Mme Nathalie CHESNE
Coordinatrice Formation Continue
☎ : 02 43 39 98 49
✉ : nathalie.chesne@ccca-btp.fr

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Choisir les bons outils en fonction du produit à appliquer
- Différencier les peintures en phase solvant et en phase aqueuse
- Prendre des mesures et tracer des aplombs (niveaux, fil à plomb)
- Rechampir manuellement avec et/ou sans bande cache
- Appliquer une peinture au rouleau au plafond et sur les murs intérieurs
- Protéger son environnement (sol et nettoyage des outils)
- Préparation des supports

CONTENU

En salle

- Positionnement
- Présentation des matériels et des matériaux
- Présentation des ouvrages à réaliser

En atelier

- Réaliser une mise en peinture du plafond en peinture acrylique mate blanche
- Réaliser la mise en peinture des murs en peinture acrylique teintée velours
- Réaliser la mise en peinture des boiseries en peinture acrylique polyuréthane teintée satinée

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Encadrement pédagogique :

S. VERRON et M. DENOUE, formateurs expérimentés en peinture et revêtement

Moyens pédagogiques :

Approche théorique et pratique.
Méthode pédagogique inductive
Mise en situation en atelier

Moyens matériels :

Salle équipée d'un vidéoprojecteur interactif
Plateau technique
PowerPoint d'animation ...

SUIVI ET ÉVALUATION

Suivi : Feuille de présence

Évaluation : QCM de contrôle des acquis à la fin de la formation et mise en situation professionnelle.

Sanction : Attestation de formation